

PLAN D'ACTION LOGEMENT POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET LA DÉCARBONATION

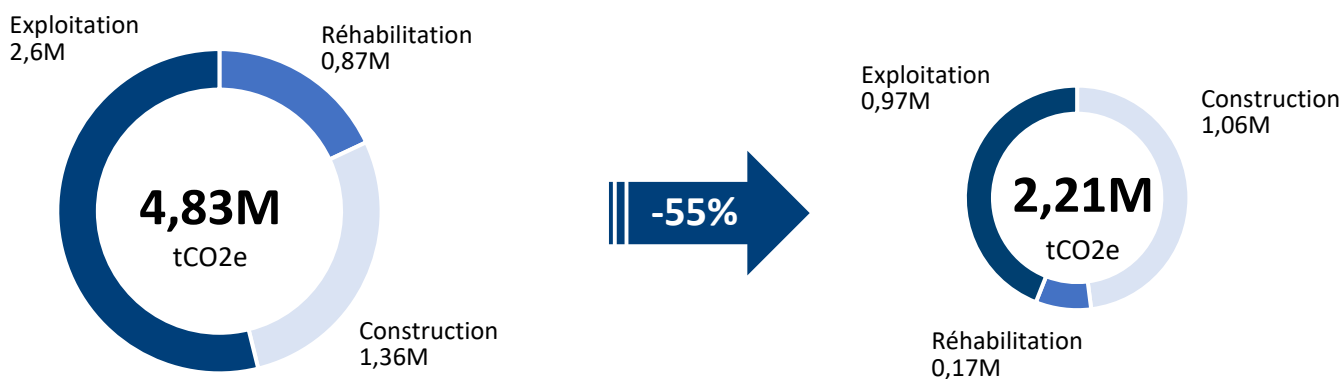
29 NOVEMBRE 2022

→ *Pour comprendre*

Aujourd'hui, Action Logement représente :

- 1,1 % du bilan carbone national
- 1,5 % de la consommation nationale de gaz
- 0,57 % de la consommation nationale électrique

Un objectif : atteindre moins 55 % d'émissions carbone en 2030 et tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2040.



3 leviers d'action

Les émissions liées à l'**exploitation des bâtiments** sont dues aux consommations d'énergie, notamment pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Les émissions liées à la **construction** proviennent majoritairement des matériaux de construction utilisés pour la superstructure, les façades et la menuiserie.

Les émissions liées à la **réhabilitation** proviennent majoritairement des matériaux de rénovation, notamment pour les opérations de second œuvre et l'isolation.

AXE 1 - AMPLIFIER LES RÉHABILITATIONS POUR DÉCARBONER LE PARC ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES LOGEMENTS

Engagement n°1 : 100 % des logements du parc d'Action Logement a minima à étiquette C en 2030.

Engagement n°2 : Atteindre dès 2023 le niveau BBC Rénovation (étiquette B) pour 33 % des réhabilitations en métropole.

Engagement n°3 : Une autonomie énergétique pour tout notre parc en Outre-mer à l'horizon 2030.

AXE 2 – VERS UN BOUQUET ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉ ET MOINS CHER

Engagement n°4 : Privilégier le raccordement aux réseaux de chaleur décarbonés.

Engagement n°5 : Déployer des solutions innovantes de décarbonation en géothermie semi-profonde et en autoconsommation collective.

AXE 3 - DÉCARBONER LA CONSTRUCTION

Engagement n°6 : Construire des logements bas-carbone, en avance sur les exigences de la réglementation. En 2022, 10 % de la production immobilière neuve des filiales du Groupe, et 24 % de la production en maîtrise d'ouvrage directe atteindront les standards réglementaires environnementaux prévus pour 2025. Pour 2023, 35 % de la production neuve des filiales du Groupe devra atteindre les standards réglementaires environnementaux prévus pour 2025. Cette part sera de 50 % en 2024. Sur les années 2025, 2026 et 2027, 15 %, 35 % et 50 % de la production neuve correspondront aux standards bas-carbone prévus pour 2028.

Engagement n°7 : Favoriser l'économie circulaire, les filières locales et les matériaux issus du réemploi et jouer un rôle de laboratoire d'expérimentations.

Engagement n°8 : Privilégier l'utilisation de matériaux stockeurs de carbone dans les constructions neuves.

AXE 4 - AGIR SUR LES USAGES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Engagement n°9 : Mieux maîtriser les consommations d'énergie en s'appuyant sur les techniques innovantes.

Engagement n°10 : Développer de nouvelles pratiques de consommation. En 2022, le parc de 1 M de logements consomme 9,7TWh. En 2024, **moins 10 % de consommations** grâce à de nouvelles pratiques en matière de chauffage.

Solutions déployées pour agir sur les consommations	KWh/an/logement évité	Nbre de logements concernés	Total GWh évité/an
Pilotage des ballons ECS	600	200 000	120
Pilotage des chauffages électriques (effacement + préprogrammation)	700	150 000	105
Pilotage des chauffages collectifs	1 300	260 000	338
Accompagnement « Eco geste » (fermeture des lumières et veille/limitation du lave-vaisselle, douches, etc.)	150	1 000 000	150
Pilotage des chaufferies individuelles gaz	700	360 000	252
Total	3 450		965

Engagement n°11 : Développer l'information aux locataires sur les écogestes.

AXE 5 - AGIR POUR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Engagement n°12 : Reconstruire la ville sur la ville, grâce au programme national Action Cœur de Ville, au dispositif Dignéo, aux activités de la Foncière de Transformation Immobilière notamment.

Engagement n°13 : Transformer les friches.

AXE 6 - STOCKER LE CARBONE ET DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

Engagement n°14 : Accélérer la plantation de micro-forêts.

Engagement n°15 : Renaturer nos résidences.

AXE 7 - ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER TOUS LES ACTEURS

Engagement n° 16 : Participer à l'organisation de filières bas carbone régionales.

Engagement n°17 : Accompagner des locataires fragilisés par la hausse des prix de l'énergie.

AXE 8 - SUIVRE ET COMMUNIQUER

Engagement n° 18 : Mesurer les emplois créés localement.

Engagement n° 19 : Mesurer les montants en équivalent de tonnes carbone évitées pour tous nos marchés.

Engagement n° 20 : Agir sur la gestion de nos bâtiments d'entreprise pour être un Groupe exemplaire.